



Le guichet unique comment ça marche ?

Habitat Indigne 84

Le guichet unique

Une démarche facilitée par un point d'accès unique pour enregistrer votre signalement et l'assurance d'être orienté vers le bon interlocuteur.



Chaque signalement est enregistré, le type de risque analysé et classifié, le signalement est ensuite orienté vers le partenaire qui pourra vous aider. Vous êtes averti de cette orientation.



Le guichet unique permet aux acteurs publics de mieux connaître les situations à risque et d'y apporter des solutions.



Toute personne ayant connaissance d'une situation particulièrement anormale peut saisir directement le guichet unique.



L'ADIL est l'opérateur du guichet unique dans le département.



Un logement dégradé ?

Un risque pour les occupants ?

Habitat Indigne 84

Le guichet unique



04 90 16 34 38

www.habitatindigne84.org

Luttons tous contre l'habitat indigne

Le Pôle départemental de lutte contre le l'habitat indigne (PDLHI) rassemble les acteurs publics luttant contre les situations d'habitats indignes. Le PDLHI met à disposition des vauclusiens un guichet unique. Signaler son cas au guichet unique c'est l'assurance d'être orienté vers le bon interlocuteur pour que votre cas soit traité dans les meilleurs délais.

Ce que dit la loi sur l'habitat indigne

« Constituent un habitat indigne les locaux [...] dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur **sécurité physique** ou à leur **santé**. »

Quelles sont les situations concernées ?

LOCAUX INADAPTÉS

- Absence de fenêtre dans une pièce de vie
- Hauteur sous plafond particulièrement basse
- Pièces principales de moins de 9 m²
- Insuffisance de l'éclairage naturel
- Présence de plomb dans le logement occupé par de jeunes enfants
- Accumulation de déchets dans le logement

RISQUE SUR LA STRUCTURE DU BÂTI

- Fissures
- Infiltrations d'eau (plafond / menuiseries)
- Trou ou risque d'effondrements (plafond / murs / plancher)
- Escalier branlant ou absence de rampe ou de garde corps (risque de chutes)

SANITAIRES INDÉCENTS, ASSAINISSEMENT INSUFFISANT

- Absence de WC dans le logement
- Absence de salle de bain
- Présence d'insectes et de rongeurs
- Mauvaise évacuation des eaux usées

CHAUFFAGE ET VENTILATION INSUFFISANTS

- Absence de chauffage
- Ventilation insuffisante
- Présence d'humidité et de moisissures

ACCÈS À L'EAU POTABLE

- Absence de raccordement à l'eau potable

DANGER LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ ET AU GAZ

- Installation défectueuse (risque d'incendie ou d'électrocution)
- Installation défectueuse (risque d'explosion ou d'intoxication)



Liste indicative non exhaustive

Si vous constatez dans votre logement une ou plusieurs de ces situations pour vous ou votre famille, contactez-nous :

www.habitatindigne84.org
contact@habitatindigne84.org
04 90 16 34 38